

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAMTS
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : ETSX1230187X

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.

Direction de la communication.

Secrétariat général.

Direction régionale du service médical.

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)

Direction de l'offre de soins (DOS)

Département des professions de santé (DPROF)

Mme Monique WEBER

Décision du 1^{er} décembre 2011

La délégation de signature accordée à Mme Monique WEBER par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Hedda WEISSMANN

Décision du 1^{er} février 2012

La délégation de signature accordée à Mme Hedda WEISSMANN par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Hedda WEISSMANN, responsable du département des professions de santé, DDGOS/DOS, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département des professions de santé, à l'exclusion :
 - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires ;
 - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général et par le directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toute pièce comptable concernant le fonds des actions conventionnelles, allant jusqu'à 5 M€ ;
- les ordres de dépenses et pièces justificatives correspondant aux actions conventionnelles financées sur le Fonds national de l'action sanitaire et sociale, à l'exception des dotations allouées aux CPAM et CGSS au titre de l'indemnisation de la formation médicale continue des biologistes, sages-femmes et professions paramédicales, allant jusqu'à 5 M€ ;
- les états exécutoires pris pour la récupération de créances relevant du fonds des actions conventionnelles, allant jusqu'à 5 M€ ;
- les attributions et notifications des dotations aux CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, CGSS et URCAM accordées dans le cadre du fonds des actions conventionnelles ;

- les actes liés à la gestion administrative et financière de l'organisme gestionnaire conventionnel ;
 - les délibérations des instances paritaires nationales prévues par les conventions en vigueur.
- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. le docteur Yves ALLIOUX

Décision du 1^{er} janvier 2012

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département des actes médicaux, DDGOS/DOS, délégation de signature est accordée à M. le docteur Yves ALLIOUX, adjoint au responsable du département des actes médicaux, DDGOS/DOS, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département des actes médicaux, à l'exclusion :
 - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires ;
 - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général, par le directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins ou par le directeur de l'offre de soins ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION (DICOM)

Mme Jeanne BURTON

Décision du 1^{er} février 2012

La délégation de signature accordée à Mme Jeanne BURTON par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Mission cabinet du secrétariat général (CABSG)

M. Pierre FRADIN

Décision du 1^{er} mars 2012

Délégation de signature est accordée à M. Pierre FRADIN, responsable de la mission cabinet du secrétariat général, CABSG, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la mission cabinet du secrétariat général ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission cabinet.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Département organisation, qualité projet et information (DOQUAPI)

M. Pierre ORVEILLON

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à M. Pierre ORVEILLON par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Pierre ORVEILLON, responsable du département organisation, qualité projet et information, SG, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département organisation, qualité projet et information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mission management du système d'information de l'établissement public (MMSIEP)

M. Bertrand BROGNIART

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à M. Bertrand BROGNIART par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation est accordée à M. Bertrand BROGNIART, responsable de la mission management du système d'information de l'établissement public, SG, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion de la mission management du système d'information de l'établissement public ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département organisation, qualité projet et information, SG, délégation de signature est accordée à M. Bertrand BROGNIART, adjoint au responsable du département, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département organisation, qualité projet et information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Direction de la gestion des moyens et de l'environnement de travail (DGMET)

M. Patrick BESSEY

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à M. Patrick BESSEY par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Patrick BESSEY, directeur de la gestion des moyens et de l'environnement de travail, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante de la direction de la gestion des moyens et de l'environnement de travail ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

Dans le cadre des budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM et des autres fonds nationaux :

- les bordereaux collectifs d'engagement et d'ordonnancement ;
- les bordereaux journaux ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, déagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, sur les autres fonds nationaux, ainsi que sur le FORMMEL ;
- les états exécutoires visés par l'article 8 de la loi n° 53-1315 du 31 décembre 1953, l'article 2 du décret n° 53-1092 du 5 novembre 1953 et l'article 164 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, concernant la gestion du patrimoine immobilier de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, sur proposition de M. l'agent comptable ;
- les contrats de location dont le prix du loyer annuel principal est inférieur ou égal à 250 000 € ;
- les fiches d'allocation de devises et les états de frais de mission et de stage à l'étranger pour le personnel et les conseillers de la Caisse nationale et de l'UNCAM.

En matière de marchés publics, et dans le cadre des opérations intéressant la DGMET, délégation de signature est accordée à M. Patrick BESSEY pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 1 M€ (TTC) ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € (TTC), à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction ;
- les bons de commande issus des marchés passés par la DGMET.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Brigitte BOSC

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Brigitte BOSC par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de la gestion des moyens et de l'environnement de travail, SG/DGMET, délégation de signature est accordée à Mme Brigitte BOSC, son adjointe, pour signer :

- la correspondance courante de la direction de la gestion des moyens et de l'environnement de travail ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

Dans le cadre des budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM et des autres fonds nationaux :

- les bordereaux collectifs d'engagement et d'ordonnancement ;
- les bordereaux journaux ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, déagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, sur les autres fonds nationaux, ainsi que sur le FORMMEL ;
- les états exécutoires visés par l'article 8 de la loi n° 53-1315 du 31 décembre 1953, l'article 2 du décret n° 53-1092 du 5 novembre 1953 et l'article 164 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, concernant la gestion du patrimoine immobilier de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, sur proposition de M. l'agent comptable ;
- les contrats de location dont le prix du loyer annuel principal est inférieur ou égal à 250 000 € ;
- les fiches d'allocation de devises et les états de frais de mission et de stage à l'étranger pour le personnel et les conseillers de la Caisse nationale et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Département environnement informatique

M. Vincent SAMMIEZ

Décision du 1^{er} mars 2012

Délégation de signature est accordée à M. Vincent SAMMIEZ, responsable du département environnement informatique, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante du département environnement informatique ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Abrogations

M. Jean-Philippe BAJARD

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à M. Jean-Philippe BAJARD par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Angélique BANALES

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Angélique BANALES par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Dominique BECERRA

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Dominique BECERRA par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Catherine BECQUE

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Catherine BECQUE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Isabelle COCATRIX

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Isabelle COCATRIX par décision du 20 juin 2011 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Marie DE BASTOS

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Marie DE BASTOS par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Patrick LESNE

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à M. Patrick LESNE par décision du 1^{er} août 2011 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Roselyne MIGEON

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Roselyne MIGEON par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Laurence MORTEYROL

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Laurence MORTEYROL par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Françoise NORMAND

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Françoise NORMAND par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Françoise RICOUL

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à Mme Françoise RICOUL par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Direction des ressources humaines de l'établissement public (DRHEP)

Département de la gestion du personnel (DGP)

M. Antoine BRIL

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation accordée à M. Antoine BRIL par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL (DRSM)

Direction régionale du service médical de Normandie

Mme le docteur Anne-Marie MERCIER

Décision du 29 mars 2012

Délégation est donnée à Mme le docteur Anne-Marie MERCIER, médecin conseil régional à la direction régionale du service médical de Normandie, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Direction régionale du service médical du Nord-Est

M. le docteur Jacques MALROUX

Décision du 29 mars 2012

Délégation est donnée à M. le docteur Jacques MALROUX, médecin conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical du Nord-Est, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.